



## Tanviray de Villiers : un personnage mal connu, héros de la guerre de 1870, fondateur du premier Syndicat Agricole de France

MAURICE LABBÉ  
avec la collaboration de MICHEL RENVOIZÉ

**Résumé :** *s'il est un personnage de premier plan originaire du Vendômois qui soit si peu connu de nos jours même de certains de nos érudits locaux, c'est bien Jules Tanviray. Tanviray est actuellement surtout connu par son acte de bravoure de la guerre de 1870 illustré par deux peintres, alors que c'est surtout par le rôle qu'il joua dans le monde agricole qu'il aurait dû passer à la postérité et qu'il aurait bien mérité qu'une rue de Blois et de Villiers lui fut dédiée! Mais qui à Villiers même connaît encore son œuvre? Alors qu'il bénéficie de plus de 100 références sur Internet (44 livres sur Google) et que son œuvre a même fait l'objet de thèses à l'étranger. C'est ce que le présent travail va essayer de réparer.*

**Mots-clés :** *Tanviray (Jules), Bataille de Loigny, Renouard (Eugène), Grolleron, La Charmoise, L'Orfrasière, Engrais, Syndicats Agricoles, Phylloxera, Le Paraquet, Villiers-sur-Loir.*

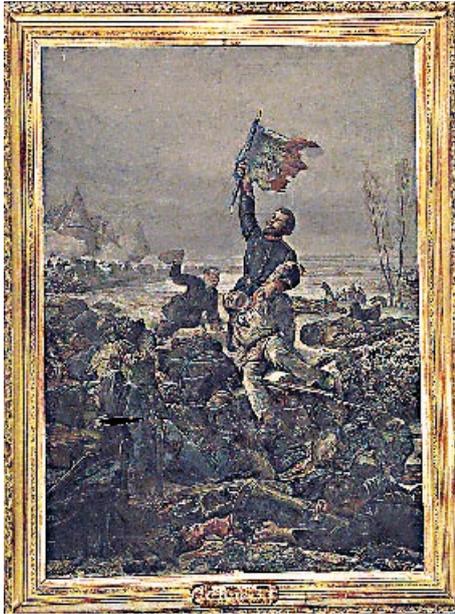
### Un acte de bravoure

Le 2 décembre 1870 à la bataille de Loigny. Deux tableaux l'illustrent : tout d'abord un tableau d'Eugène

Renouard (**fig. 1**) peintre et professeur de dessin au collège de Vendôme, qui dit-on, fit sensation, au Salon de 1886 et qui lui valut l'honneur d'être reproduit dans le n° 2 du 8 janvier 1888 du *Journal Illustré* qui en fit une reproduction double page dessinée au trait par Henri Meyer et gravée par Navellie (**fig. 2**).

En 1885, M. Bozérian avait introduit auprès du Conseil général une demande de subvention concernant M. Renouard qui se propose de reproduire l'épisode glorieux de notre compatriote le sergent Tanviray à la bataille de Loigny. Renouard ayant déjà eu deux subventions de 500 francs, il ne fut pas donné suite à cette requête.

Le *Carillon de Vendôme* du 27 sept 1898 nous apprend que M. Renouard, le sympathique peintre vendômois a offert à la ville de Vendôme son magnifique tableau représentant « Le sergent Tanviray de Villiers retrouvant le drapeau de la mobile de Vendôme ». Il ne réclame que les déboursés, soit 500 francs si l'on accepte son offre. Bien entendu le conseil municipal de Vendôme accepta cette offre et ce tableau fut longtemps exposé au musée dans un escalier où nous avons eu l'occasion de le voir dans les années 60. Il est malheureusement actuellement relégué aux réserves du musée et nous n'avons même pas été autorisés à le photographier.



**Fig. 1 :** Tableau de E. Renouard conservé au musée de Vendôme (coll. J.J. Loisel).



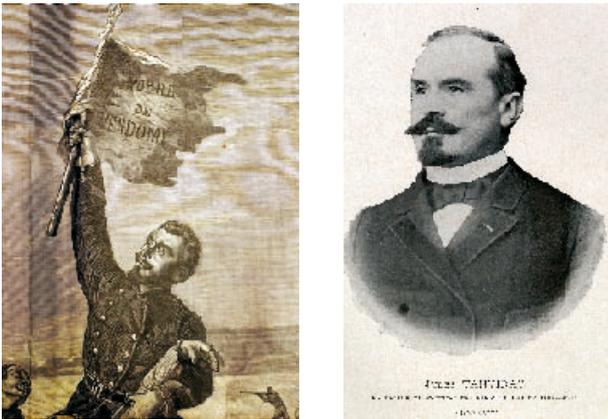
**Fig. 2 :** Reproduction du tableau de Renouard dans le *Journal Illustré* du 28 janvier 1898.



**Fig. 3 :** Château de Villepion (C. P. ancienne).



**Fig. 4 :** Château de Villepion actuel (photo M. Labbé).



**Fig. 5 (à gauche) :** Tanviray vu par Renouard. **Fig. 6 (à droite) :** Jules Tanviray (dans *Monographie du Syndicat des Agriculteurs* [...] par Jules Berthonneau, 1905 - AD 41).

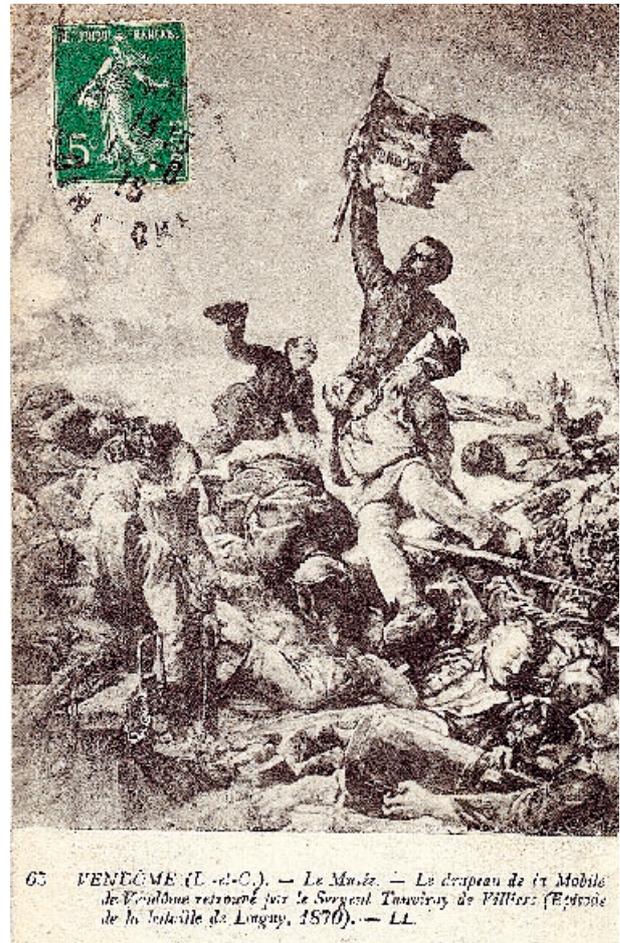
Les journalistes de l'époque identifiaient sur ce tableau, à l'arrière plan, le château de Goury, mais il s'agit en réalité de celui de Villepion (**fig. 3 et 4**) également proche de Loigny. Ceci nous a bien été confirmé par la propriétaire actuelle de ce dernier château, M<sup>me</sup> de Montgolfier qui, avec son mari, en fit l'acquisition après quasiment un siècle d'abandon. Ils l'ont remarquablement restauré. À ce propos, on remarquera avec quel soin minutieux Renouard a reproduit les traits de Tanviray (**fig. 5 et 6**), ce qui laisse supposer qu'il l'a rencontré. Il dut sans doute également se rendre à Villepion. L'autre personnage capital de ce tableau est ce pauvre Armand Héron, qui était né à Vendôme le 15 septembre 1848, et lui aussi vraisemblablement bien connu de Tanviray. Ce tableau de Renouard a fait également l'objet d'une reproduction au début du siècle dernier sur au moins deux cartes postales en noir et blanc aux éditions H. Chartier (**fig. 7**).

Un autre peintre, Paul Louis Narcisse Grolleron (1846-1901), peintre spécialiste des scènes militaires, peignit également un *Sergent Tanviray* en 1894, tableau qui fut repris en gravures :

- dans *La France Illustrée* n° 1027 du 4 août 1894 avec la légende : Salon de 1894 Ch. Élysées, *le Sergent Tanviray*, tableau de M. Paul Grolleron (deuxième médaille d'or) ;
- ainsi qu'une double page couleur dans *Le petit Journal* (**fig. 8**) et encore ;
- en double page noir et blanc dans le journal *Le petit Parisien* n° 274 du 6 mai 1895 (**fig. 9**).

D'autre part l'*Almanach des postes et Télégraphes* de 1896 (**fig. 10**) lui fit les honneurs d'une belle reproduction et la revue hebdomadaire *Le Noël* du 24 octobre 1907 (**fig. 11**) lui consacra sa page de couverture. Mais si cet acte de bravoure fut peint, c'est qu'il fut connu et décrit. En effet, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois* de 1875 (t. 14, p. 225-290), M. de

Maricourt, ex capitaine de la 8<sup>e</sup> compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon de la Mobile de Loir-et-Cher, ancien officier au 16<sup>e</sup> de Ligne coucha sur le papier l'Histoire de la mobile de Vendôme. Nous y apprenons que, le 17 août 1870, tous les jeunes gens de 20 à 26 ans des cantons de Droué,



**Fig. 7 :** Carte postale, éd. H. Chartier reproduisant le tableau de E. Renouard.



**Fig. 8 :** Reproduction du tableau de Grolleron dans *Le Petit Journal*.

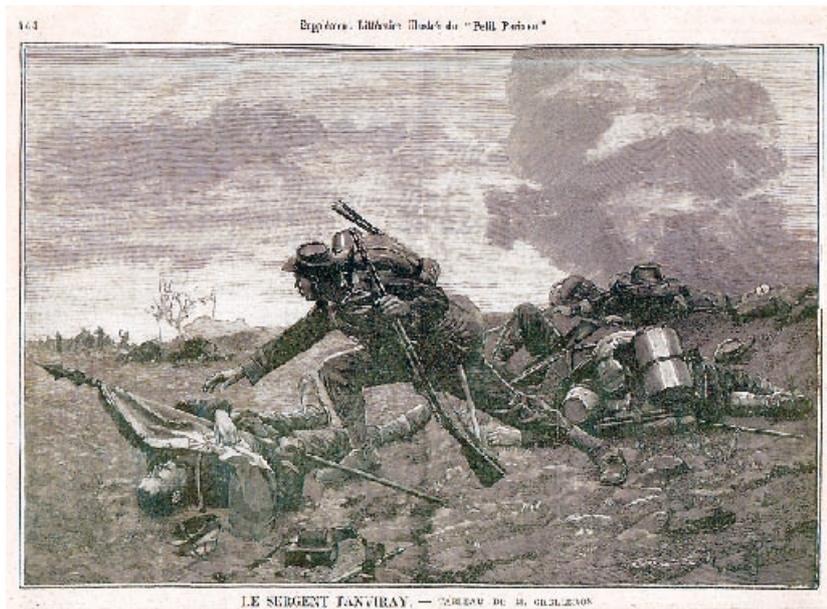


Fig. 9 : Reproduction du tableau de Grolleron dans *Le Petit Parisien* du 6 mai 1895. Fig. 11 : Hebdomadaire *Le Noël* du 24 octobre 1907.



Fig. 10 : Calendrier des Postes 1896.

Morée, Mondoubleau, Savigny, Montoire, Saint-Amand, Vendôme et Selommes, furent réunis pour la première fois dans le grand manège du quartier (actuel quartier Rochambeau) de Vendôme. Nous n'extrayons de ce récit que les passages ayant trait à notre étude [...] *enfin un drapeau! Pauvre petit drapeau de la 8<sup>e</sup> compagnie! Il n'était pas très réglementaire : il avait plutôt l'air d'un jouet d'enfant que de l'enseigne d'hommes de guerre ; mais il reçut le baptême du feu et le baptême du sang, et sa courte histoire fut héroïque. Une dame de Vendôme l'avait confectionné. Deux mobiles allèrent le chercher ; l'un d'eux, Héron, promit, avec la verve qui le caractérisait, de rapporter avant huit jours un casque prussien en échange du guidon... Ils tinrent promesse et Héron fut nommé porte-drapeau. [...] À Loigny, le pauvre Héron tomba, le cerveau traversé par une balle. Mais plus heureux que tant de nos vrais drapeaux, le petit guidon de Vendôme, réduit à l'état de bâillon sanglant fut sauvé par l'héroïsme d'un Vendômois et ne resta point aux mains de l'ennemi. Un peu plus loin, Maricourt revient sur ce fait d'armes. Jusqu'à présent, je n'ai nommé de la compagnie de Vendôme que des morts. Je veux cependant faire une exception en faveur d'un de ces héros modestes, toujours les premiers au feu et les derniers sur la liste des récompensés. « Où est le drapeau de la compagnie ? » demanda le sergent Louis Tanviray, de Villiers, en rentrant dans le bourg (nota de Loigny) « Héron est tué », répondit une voix ». Le drapeau de Vendôme ne restera pas aux mains des Prussiens ! » s'écria Tanviray. Et seul, il repartit dans la plaine, sillonnée d'ennemis et labourée par les balles allemandes et françaises. Il suivit à la trace des morts la voie glorieuse parcourue par la compagnie, et trouva enfin le pauvre Héron, le cerveau traversé d'une balle et couché sur notre petit fanion. Tanviray le prit, et, l'élevant fièrement au-dessus de sa tête, il rejoignit les siens à travers la nuée de balles qui lui étaient adressées.*

Selon M. Riverain, qui fut président du Syndicat des Agriculteurs, Tanviray combattait en engagé volontaire et fut cité à l'ordre du jour de l'armée.

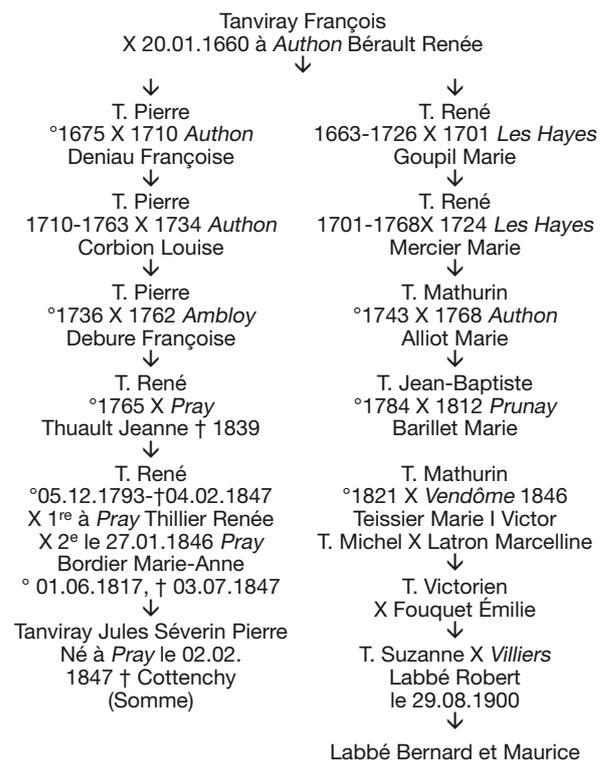
L'abbé Blanchard, qui fit également l'historique des Mobiles mentionne, page 120, *Tanviray ramassa le petit drapeau qui fut ensuite égaré.*

On remarquera que nous avons mentionné Louis Tanviray dans le texte précédent. Cette référence à Louis est, disons-le tout de suite, une erreur de l'auteur ou de l'imprimeur dans le texte de Maricourt. Elle a donné un travail fou de recherches à l'un d'entre nous (Michel Renvoizé) avant que ses recherches ultérieures sur Blois nous montrent, de façon indiscutable, que ce Louis Tanviray n'était autre que Jules Séverin Pierre Tanviray. C'est aussi cette erreur qui explique que le rapprochement avec Jules n'ait pas été fait par nos historiens locaux, en particulier de Villiers. Il faut cependant noter qu'un Louis Tanviray a bien existé, né à Prunay et fils de Victor Tanviray et Désirée Teissier, boulangers à Vendôme, quartier St Lubin. Il est décédé dans des circonstances qui ne nous sont pas connues à

St Pérvay-la-Colombe, canton de Patay, son décès ayant été déclaré le 6 décembre 1870 ou il est désigné comme *membre de la mobile du Loir-et-Cher*. Il était âgé de 22 ans et c'est l'arrière-grand-oncle de l'auteur de ces lignes.

Tout n'était pas résolu pour autant puisque, si des Tanviray figurent bien à l'état-civil de Villiers, pas de trace de Jules qui est pourtant bien désigné dans les textes ainsi que sur le tableau de Renouard comme étant de Villiers. Ce n'est qu'en fouillant dans le tableau de la garde Mobile classe de 1867 que l'on trouve quatre membres du contingent appelés pour Villiers, à savoir : Aubert Louis, Hayes François, Noël Louis et sous le n° 32 Tanviray Jules Séverin. Il est mentionné comme élève de l'école d'agriculture. Ouf, voilà notre homme retrouvé !

Mais si Jules n'est pas né à Villiers, d'où vient-il et accessoirement quels sont ses liens de parenté avec les Tanviray de Vendôme et de « la Garelière » à Villiers ? Il faut remonter au mariage, le 20 janvier 1660, entre François Tanviray et Renée Bérault à Authon, où deux frères, Pierre et René, donneront les deux lignées suivantes qui nous intéressent.



## L'enfance de Jules Tanviray

Nous remarquons sur cette généalogie simplifiée que Jules Tanviray est né à Pray, le 2 février 1847. Son père avait épousé en seconde noces Marie-Anne Bordier, mais nous voyons également que les père et mère de Jules sont tous deux décédés l'année de sa naissance,

sans doute du choléra, et le bébé fut confié à une nourrice : Margueritte Barbier, épouse Quantin. En effet, Jules est mentionné dans cette famille, âgé de 4, puis 10 ans, aux deux dénombrements de 1851 et 1856.

Marie-Anne Bordier, la mère décédée de Jules, avait un frère à Villiers, Denis Bordier, qui avait épousé, en 1838, Marie Marguerite Breton d'où naquit, en 1840, Marie-Louise qui épousera Léon Piégard,

C'est donc dans la famille de son oncle de Villiers que le jeune Jules Tanviray fut officiellement domicilié et mobilisé pour la guerre de 1870, ce qui nous vaut l'honneur de l'avoir compté comme habitant de notre village de Villiers sur Loir.

## L'élève et l'étudiant Tanviray

Entre 10 et 16 ans, nous n'avons pas sa trace certaine, pas facile en effet de retrouver des registres des élèves de l'enseignement primaire dans les années 1860. A. Vezin, qui fut professeur départemental d'Agriculture, dans une brève biographie de Jules Tanviray indique qu'il fut élève au pensionnat Hardiller à Vendôme, ce qui pourrait correspondre, si ce fait est confirmé, à la période d'âge de 12 à 16 ans.

L'enseignement agricole en France à cette époque, comme l'écrit Alan R. H. Baker, un observateur anglais, c'est un paradoxe que dans les années 1830 la France soit en avance sur tous les autres pays pour son enseignement agricole mais si en retard par les méthodes pratiquées sur le terrain. La première Ferme école ayant eu une importance significative fut créée en 1822 par Mathieu de Dombasle à Roville, en Lorraine. Une Seconde s'ouvrit en 1832 à Grignon (elle a fusionné plus récemment avec l'Institut National Agronomique de Paris pour donner l'INA Paris-Grignon).

La troisième fut établie en 1833 par une société privée qui avait ouvert une ferme modèle à Grand-Jouan dès 1830, en Bretagne, près de Rennes.

Plus modeste fut la Ferme école de la Charmoise créée à Pontlevoy en Sologne par l'enthousiasme d'Édouard Malingié qui prêchait pour une agriculture fondée sur des bases scientifiques et économiques (fig. 12). La Charmoise ne fonctionna que durant 18 années, de 1847 à 1865, mais son nom est cependant passé à la postérité car elle sut créer une nouvelle race ovine aux caractères fixés qu'elle nomma tout naturellement *la Charmoise*. Cette race était en partie dérivée d'une race pure importée : la New Kent.

À la Charmoise, les élèves n'étaient admis qu'après leurs 16 ans révolus ; les promotions n'étaient, pour des raisons budgétaires, que de huit au maximum et l'enseignement durait quatre années. Les conditions d'entrée n'y étaient pas draconiennes : il suffisait de savoir lire, écrire et compter et parfois l'effectif de 32 (4 x 8) n'était pas atteint, des élèves pouvant, pour des raisons familiales, par exemple décès du père, être amenés à regagner leurs exploitations. En dehors de la fourniture du trousseau, les élèves étaient complètement pris en charge et touchaient même un petit pécule, conditions très avantageuses pour un jeune orphelin. On comprend que, dès qu'il fut d'âge, sa famille tutrice inscrivit le jeune Tanviray à cette école. Jules Tanviray y eut comme *camarade*, mais son aîné : Alphonse Riverain dont la famille exploitait une belle propriété à Areines près de Vendôme. Comme nous l'avons déjà mentionné, la Charmoise ferma en 1865 et il fut offert aux élèves qui le souhaitaient de pouvoir poursuivre leurs études à l'école de Grand-Jouan. Seul Tanviray saisit cette opportunité. Né en 1847, il avait eu 16 ans en 1863, année ou il put entrer à la Charmoise. La fermeture survint donc avant qu'il n'ait pu terminer le cycle complet de l'enseignement. Nous savons qu'il obtint

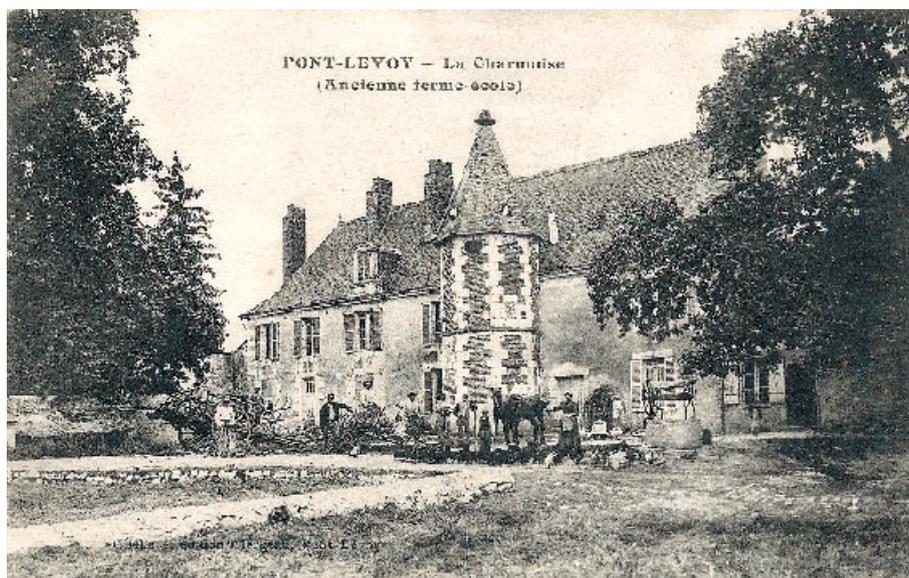


Fig. 12 : Ferme-école de La Charmoise (carte postale).

brillamment quatre prix pour ses performances hors du commun pour sa première année (Alan R. H. Baker).

À la mobilisation de la Garde Nationale mobile, Jules Tanviray est encore désigné comme *élève de l'école d'agriculture*, sous-entendu de Grand-Jouan.

*La guerre terminée, notre région, comme tout le pays au nord de la Loire, était dans le dénuement le plus complet et pour comble de malheur tous les blés étaient gelés.*

*Tanviray possédait cette belle énergie qui caractérise le paysan français : il se remit à la tâche comme les autres, avec les autres. Il prit à bail la magnifique ferme de l'Orfrasière près de Tours. (Discours de A. Riverain du 5 juillet 1908).*

## Tanviray, l'exploitant agricole

Jules Tanviray prit donc à bail pour neuf années, de 1871 à 1880, l'exploitation rattachée au château de l'Orfrasière situé sur la commune de Nouzilly en Indre-et-Loire (fig. 13, 14 et 15). Au vu de la description de cette période qu'en fit M. Vezin, professeur départemental d'agriculture du Loir-et-Cher, le 5 juillet 1908, et ceci devant le ministre de l'Agriculture de l'époque, cette période de la vie du jeune agronome fut sans doute la plus pénible de son existence. Nous empruntons de larges extraits à ce discours.

À l'Orfrasière, Tanviray voulut remplacer les méthodes surannées de culture par les nouvelles. Il employa les engrais commerciaux et se servit d'instruments de récolte perfectionnés. C'était plus qu'il n'en fallait pour créer autour de lui un levain de jalousie et de haine. *Comment disait-on, voilà un jeune homme qui veut faire mieux que nous. Mais avec ses engrais, il va ruiner la terre, avec ses instruments, il enlève le pain de la bouche des ouvriers.* Tous étaient contre lui,

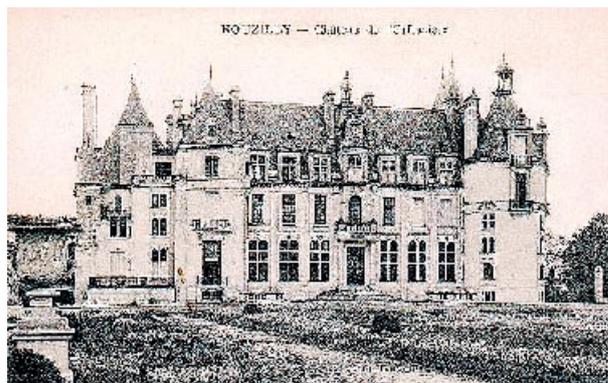


Fig. 13 : L'Orfrasière, le Château.



Fig. 14 : L'Orfrasière, remise et écuries.

fermiers, propriétaires, ouvriers ruraux, tous criaient haro sur le novateur assez hardi pour faire, chez lui, ce qui lui plaisait. Aussi se réjouissait-on de voir ses plus belles pièces de blé dévorées par le gibier d'un propriétaire aimant mieux la chasse que l'agriculture. La propriété de l'Orfrasière appartenait à Charles Robert de Wendel d'Hayange, maître de forges bien connu et



Fig. 15 : L'Orfrasière, bâtiments de ferme.

qui l'avait fait construire. Tanviray prit l'exploitation agricole en bail pour neuf années, à la suite des époux Cuvier qui étaient titulaires du bail passé le 20 octobre 1869, et qui comportait la clause de réserve de chasse au profit du propriétaire. Tanviray ne pouvait donc ni chasser le gibier, ni faire chasser par un tiers en particulier les lapins qui dévoraient ses cultures. Le bail précisait que le fermier ne pouvait prétendre à aucune indemnité pour gelée, inondation, grêle, accidents prévus ou imprévus, ni pour dommages causés par le gibier ; mais il est dit dans l'acte : *si les lapins viennent à manger les récoltes, les bailleurs devront faire leur possible pour les détruire après avoir été avertis par les preneurs*. Tanviray informa son propriétaire des dégâts, dès le 30 décembre 1873. Une telle clause ne pouvait que conduire à une longue procédure qui ne s'achèvera que le 23 novembre 1876 par la condamnation de M. de Wendel à payer 6300 francs de dommages et intérêts contre les 18558 francs que demandait Tanviray. Ce procès fit jurisprudence et est décrit dans le *Répertoire de Législation Forestière* de décembre 1877.

De plus, comme l'indique le déjà nommé M. Vezin, pendant qu'en de longs et coûteux procès se jugeaient ses demandes de dommages intérêt pour dégâts de gibier, ses instruments perfectionnés se brisaient la nuit, au repos, sans cause apparente. *Cette lutte contre la calomnie, contre les difficultés de toutes sortes fatiguait d'autant plus Tanviray qu'il n'avait pas auprès de lui la douce compagne qui, tout en dirigeant de l'intérieur de la ferme, et faisant à l'homme la vie charmante dans un intérieur soigné, partage ses joies et ses peines.*

Lui qui n'avait pas reculé devant les balles Prussiennes, abandonna la lutte par trop inégale qu'il avait soutenue pendant son bail de neuf années. Les talents de l'agronome furent vaincus par la routine (et j'ajouterai par les lapins!).

À sa sortie de l'Orfrasière, Tanviray quoique meurtri malgré son énergie, reprit courage en apprenant que le Conseil Général de Loir-et-Cher venait de voter un crédit spécial pour les frais de tournées du titulaire de la chaire départementale d'agriculture récemment créée, crédit augmenté d'une rente de 400 francs donnée par le grand et vénéré philanthrope Philibert Dessaignes. Un concours fut ouvert à Blois le 3 mars 1879. Tanviray le passa brillamment et fut classé premier et, dès le 1<sup>er</sup> avril, il entra dans ses nouvelles fonctions de professeur départemental d'Agriculture, poste qui deviendra plus tard Directeur des Services Agricoles, puis Directeur Départemental de l'Agriculture.

## Tanviray, professeur départemental d'Agriculture du Loir-et-Cher

L'administration lui avait dit : *Allez et enseignez l'agriculture à l'école normale d'instituteurs et dans les milieux ruraux*, lui laissant ainsi le champ libre et

la plus grande initiative. Il ne manqua pas d'en user le plus largement possible.

Cependant, ses débuts furent encore assez pénibles ; *nul n'est prophète dans son pays*, dit le dicton et cela se vérifiait avec lui car il eut à souffrir de commérages absurdes et inexacts qui l'avaient suivi de l'Orfrasière. *Comment disait-on, c'est un ancien fermier n'ayant pas su faire ses affaires qui, maintenant, va nous apprendre à faire les nôtres!* Il eut également à combattre, comme tous ses collègues, et même ses successeurs, une foule de préjugés sans compter l'orgueil de ceux qui n'ayant jamais rien appris sont convaincus qu'ils possèdent la science infuse.

Que de conférences il a faites à ses débuts devant un public peu nombreux dans lequel il y avait peu de fermiers, ceux-ci préférant aller jouer aux cartes au café voisin. Il n'avait pourtant pas un discours subversif ; il parlait de la nécessité de l'emploi des engrais chimiques, méthode que tous finirent par adopter, et il recommandait à ses auditeurs de s'unir pour acheter ces mêmes engrais ; la plupart se syndiquèrent. Il recommandait de remplacer la main-d'œuvre, introuvable à cette époque, par des matériels et instruments perfectionnés. Ses plus fidèles auditeurs, et encore pas au début, furent sans doute les vigneron en raison du phylloxéra.

Les locaux qui lui étaient affectés furent décrits dans un discours de 1926 par Trouard-Riolle, successeur de Tanviray, alors que le nombre d'adhérents du syndicat était passé de 345 à plus de 30000 : *Les locaux affectés à cette jeune institution étaient bien restreints ; ils étaient même lamentables. Si vous avez l'occasion de passer près de la Préfecture, entre la poste et la grille de l'hôtel, vous remarquerez encore le local tel qu'il était autrefois, avec son enseigne : Chaire départementale d'agriculture de Loir-et-Cher. Une simple couche de peinture en rend la lecture difficile. C'était dans cette pièce unique, ou chez le professeur, que se tenaient les grandes assises agricoles de l'époque ; c'est là que furent élaborés les statuts du futur Syndicat.*

## Tanviray et les engrais chimiques

Jules Tanviray à l'Orfrasière, de même que son camarade Riverain (**fig. 16**) dans sa grande propriété d'Areines, étaient de fervents partisans de l'utilisation des engrais chimiques, mais tous deux déçus lorsqu'ils comparaient les résultats obtenus sur des parcelles expérimentales, résultats qui économiquement n'encourageaient pas du tout cette pratique. Ils comprirent rapidement que la cause en était la fraude éhontée pratiquée sur les livraisons d'engrais. La législation de l'époque et les tribunaux étaient impuissants à protéger les cultivateurs et les fraudeurs s'en donnaient à cœur joie. Par exemple, au cours de l'année 1881, un marchand d'engrais vendit à une centaine de cultivateurs du phosphogano dosant théoriquement 3 à 4 % d'azote et 8 à 10 % de phosphate tribasique de chaux au prix de 30 francs

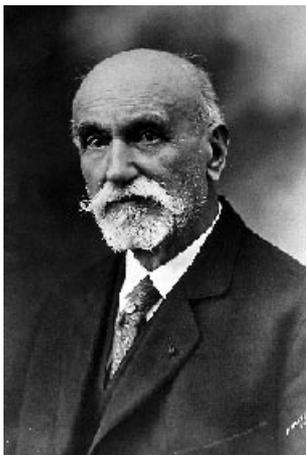


Fig. 16 : Alphonse Riverain (coll. AD 41).

les 100 kilos. Déjà l'acheteur était lésé de 20 francs au moins les 100 kilos, mais en plus, au lieu du pospho-guano, le marchand livra un résidu de la fabrication du gaz, du crude-ammoniac, qui ne favorisait point la végétation mais brûlait les plantes, de sorte que 100 ou 120 cultivateurs qui en firent usage durent réensemencer leurs terres.

Au total, Tanviray estimait à plus de 300 000 francs le préjudice annuel causé à la culture par la falsification.

## La création du Syndicat des Agriculteurs du Loir-et-Cher

À l'occasion d'un procès intenté par plusieurs municipalités contre un fraudeur, celui-ci fut acquitté et ce fut pour Tanviray la goutte d'eau qui fait déborder le vase, il fallait chercher ailleurs un remède et il pensa le trouver dans l'association. Il rédigea un projet de statuts et le Professeur Départemental, un *fonctionnaire* ! adressa un projet de statuts et des listes d'adhésion aux 297 maires du département : 80 maires répondirent et le total des signatures recueillies fut de 200. Le syndicat proposé était en limite de la légalité, sinon illégal, car contraire à la loi Le Chapelier de juin 1791 qui interdisait toute coalition de personnes. Le 7 juillet 1883 les adhérents furent cependant convoqués en assemblée générale à Blois, les statuts adoptés et Tanviray élu Président. Il y restera jusqu'en 1886. À noter que la loi, dite Waldeck-Rousseau à laquelle on ajoutera en dernière minute les syndicats agricoles, ne sera votée que 8 mois plus tard, le 21 mars 1884.

À la création, Tanviray était entouré de nombreuses personnalités, dont MM. Riverain, Gauvin (sénateur), Johanet, Mangeon, Chaput (conseiller général), Chenu, Blanchet etc. Le Conseil Général encouragea lui aussi cette initiative en accordant dans sa séance du 2 août une subvention de 200 francs.

Le jour de l'assemblée générale, Tanviray fit la déclaration suivante : *Faisons le serment de ne jamais laisser la politique s'introduire dans le syndicat agricole que nous venons de créer ; qu'il y ait au moins une maison dans laquelle seront bannies toutes les discussions politiques qui nous divisent si souvent. Jurons qu'avant d'y pénétrer nous laisserons à la porte nos opinions politiques ; alors nous serons sûrs de toujours bien nous entendre, de rester amis.*

Nous ne pouvons dans cette étude développer plus complètement les statuts et nous nous contenterons d'en rappeler l'article 2 qui affirme l'objet du Syndicat : *l'achat en commun de toutes matières premières utiles à l'agriculture, la lutte contre les fraudes dans le commerce des engrais et le conseil sur le choix des matières fertilisantes [...].* Dans l'esprit de Tanviray, le rôle de conseil devait semble-t-il revenir au professeur départemental d'Agriculture dont la tâche se trouve facilitée par les possibilités qu'offre le Syndicat.

Dès sa première année, le Syndicat obtint les engrais et les produits de traitement des vignes destinés à ses adhérents à des prix considérablement inférieurs à ceux du commerce et sur des produits analysés. Le Syndicat recevait de toutes parts des demandes de renseignements et les statuts étaient conçus en des termes si précis et si appropriés aux buts à atteindre qu'ils furent adoptés partout sans pratiquement aucune modification. Le Syndicat s'installa rue Franciade, nom qui deviendra plus tard celui de la Coopérative de vente de céréales (fig. 17).

## Tanviray et le phylloxéra

Le phylloxéra est un petit insecte hémiptère introduit accidentellement en Europe dans les années 1865, sur des pieds de vigne venant d'Amérique du Nord, et qui se répandit très rapidement dans tout le vignoble français créant ainsi une très grave crise économique et sociale. Tanviray fut chargé au titre de *Délégué du Service Phylloxérique du département*, de rechercher les



Fig. 17 : Siège du Syndicat, rue Franciade.

points contaminés par ce terrible puceron et surtout de faire des traitements dans les vignes atteintes. On raconte qu'il y eut de véritables soulèvements : Tanviray et ses aides furent parfois reçus à coups de fourches, de faux et même à coups de fusil, mais son énergie, sa souplesse, sa bonté surtout lui firent comprendre la cause réelle de ce mouvement d'hostilité et eurent vite raison des mutins qui pour la plupart, dans la suite, furent les meilleurs et les plus dévoués élèves du professeur départemental. Pour rester dans ce domaine du phylloxéra, nous résumons un article de presse de 1886 (alors que le Syndicat des Agriculteurs du Loir-et-Cher, existe déjà).

Sur l'invitation de cinq présidents de syndicats anti-phylloxériques du Vendômois, M. Tanviray, délégué départemental, convoqua, le 6 mars 1886, les présidents et secrétaires de ces syndicats anti-phylloxériques du Loir-et-Cher; trente-deux noms de participants sont cités. Les vœux émis sont intéressants car ils nous donnent le point des moyens de lutte utilisés contre ce fléau à cette date :

- 1<sup>er</sup> vœu : que les dossiers pour le versement des subventions soient simplifiés et celles-ci soient versées dans les deux mois suivant leur dépôt;
- 2<sup>e</sup> : que l'État et la C<sup>ie</sup> d'Orléans accordent la gratuité des transports pour le sulfure de carbone (**fig. 18**) et autres insecticides ainsi que pour le transport des engrais spécifiques complémentaires aux traitements;
- 3<sup>e</sup> : que les subventions soient étendues aux traitements par badigeonnage, dits système Baldiani;
- 4<sup>e</sup> : que les engrais destinés aux vignes phylloxériques soient subventionnés;
- 5<sup>e</sup> : que le gouvernement autorise dans le Loir-et-Cher la libre circulation des boutures des cépages américains, attendu que le traitement par le sulfure de carbone n'a malheureusement pas produit partout des résultats satisfaisants et qu'il est urgent de faire des essais pour reconstituer le vignoble, menacé dans certaines parties, d'une destruction complète.



**Fig. 18** : Injecteur à sulfure de carbone (coll. M. Labbé).

- 6<sup>e</sup> : que le gouvernement veuille bien donner des renseignements aux syndicats sur les points suivants : dire comment se comportent les cépages américains déjà cultivés dans le midi; faire connaître les cépages les meilleurs pour notre climat et leur aptitude au point de vue de la nature du sol;
- 7<sup>e</sup> : considérant que les syndicats auraient tout intérêt à grouper leurs commandes, l'assemblée émet le vœu que les syndicats anti-phylloxériques du département soient affiliés au *Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher*;
- 8<sup>e</sup> : qu'un dépôt de sulfure de carbone et d'engrais soit établi au chef-lieu du département.

Pour en terminer avec le phylloxéra, son étude plus approfondie serait très intéressante mais sort du cadre de notre étude. Disons simplement que l'on n'en est venu à bout qu'en greffant, généralement par une greffe dite *anglaise*, des greffons de nos cépages traditionnels sensibles au phylloxéra sur des porte-greffes issus de cépages américains tels *Riparia* et *Rupestris* qui résistent à l'insecte. Différentes pépinières furent créées dans le département, mais pour la commune de Villiers, il faudra attendre le départ de Fortier de la région et l'achat de sa propriété par la commune afin d'y transférer les écoles, pour voir une demande soumise au conseil général en 1892 : le conseil municipal de Villiers propose un bail de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre sur un terrain de 60 ares situé dans la propriété (180 francs par an), afin d'y établir une pépinière de plants greffés. La proposition fut acceptée.

## Tanviray quitte le Loir-et-Cher

Le professeur départemental était apprécié de l'administration, le conseil général lui votait régulièrement des satisfecit et des allocations pour ses frais de tournées de conférences et, en 1886, l'ancien préfet du Loir-et-Cher, M. Cohn, devenu préfet de la Somme, qui avait apprécié la valeur de son ancien professeur départemental, sollicita Tanviray de prendre la direction de la ferme-école du Paraclet qui devait être transformée en école pratique (**fig. 19 et 20**). Après quelques hésitations, Tanviray céda aux amicales et flatteuses propositions dont il était l'objet. Nous pensons aussi qu'il n'était pas mécontent de s'éloigner de ce département où il ne conservait pas que de bons souvenirs. De plus il était fatigué et le poste promotionnel qui lui était proposé lui semblait moins fatigant. Étant orphelin et resté célibataire toute sa vie, la mobilité professionnelle n'était pas pour lui un problème.

Avant de partir, il tint à faire, devant l'assemblée générale du Syndicat du 20 novembre 1886, la déclaration suivante, bien dans l'esprit du serment qu'il avait demandé trois ans auparavant : *Croyez-moi, Messieurs, bannissez soigneusement toutes questions étrangères au but de notre association. Faites que, dans le département,*